

## Préavis municipal n° 23 /2013 au Conseil communal de Cugy/VD

### Demande de création d'une fonction de « Gestionnaire de déchetterie » et d'engagement d'un titulaire à 60 %

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal no 23--2013 sollicitant l'autorisation de créer une fonction de « gestionnaire de déchetterie » et d'engager un titulaire à 60%.

#### 1. Exposé des motifs

Depuis la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la taxe au sac, il a été constaté une diminution de plus de 45 % des déchets ménagers récoltés en porte à porte.

Cette diminution a été compensée par une forte augmentation du volume des déchets ainsi qu'une plus grande fréquentation de notre déchetterie de Praz-Faucon, au point que celle-ci est de plus en plus souvent encombrée.

L'un des buts recherchés par l'application de la taxe au sac paraît donc atteint : le tri individuel se fait de manière plus systématique.

A ceci s'ajoute, l'augmentation de notre population de 278 habitants en 2012, notamment avec l'arrivée des nouveaux habitants du quartier d'Es Chesaux.

Dès lors, il devient indispensable de rendre plus accessible la déchetterie en élargissant les périodes d'ouverture et proposant des horaires plus variés, comme le demandent de nombreux citoyens.

Il est ainsi prévu de passer à une ouverture hebdomadaire de 17h30 sur 9 mois (mars à novembre) et 13h30 heures sur 3 mois (décembre à fin février).

A noter que la Municipalité, devant l'ampleur du phénomène, a décidé une ouverture élargie de 3 heures le samedi après-midi, dès le 13 avril dernier ; cette mesure provisoire sera par la suite complétée par d'autres ouvertures prolongées ou différées en semaine selon le plan annexé.

Une ouverture prolongée implique naturellement un engagement accru de personnel.

Par ailleurs, le tri et la gestion des déchets sont devenus une activité à part entière qui requiert des connaissances spécialisées toujours plus pointues.

Ce constat incite la Municipalité à proposer la création d'une nouvelle fonction, celle de « gestionnaire de déchetterie ».

#### 2. Rappel de l'organisation actuelle

Ouverte en avril 2011, la nouvelle déchetterie a prouvé rapidement son utilité et a bénéficié d'un succès immédiat.

Prévue pour un bassin de population d'environ 5'000 à 6'000 habitants, elle est en parfaite adéquation à la demande actuelle et future.

La surveillance et l'organisation actuelles de la déchetterie sont gérées, à tour de rôle, par quatre de nos employés communaux.

Les heures d'ouvertures de la déchetterie sont actuellement de 7 h hebdomadaires pendant 10 mois (mars à décembre) et 5 h hebdomadaires pendant 2 mois (janvier à février), auxquelles s'ajoutent 8 heures hebdomadaires de maintenance consacrées à l'ouverture et la fermeture de la déchetterie, la gestion des bennes de déchets, au nettoyage et à l'entretien du site, etc.

La présence d'un employé en dehors des heures contractuelles nous oblige à compenser, chaque année, 298 heures supplémentaires.

L'évolution de notre commune, de ses infrastructures et de ses aménagements (collège de la Combe, garderie du Motty, quartier d'Es Chesaux, Espace Cavenettaz, giratoire des Biolettes, pour ne citer que ces exemples) entraîne un travail des espaces verts et des voiries très important, monopolisant toujours plus nos employés.

Enfin, comme mentionné plus haut, la gestion d'une déchetterie requérant des compétences spécifiques, nos employés, qui n'ont acquis ces connaissances que partiellement, peinent parfois à répondre, avec assurance, aux exigences nouvelles posées tant par les utilisateurs que par les entreprises spécialisées de recyclage.

### **3. Mesures**

Les mesures proposées sont de deux ordres :

1. Elargir les heures d'ouverture de la déchetterie
2. Créer une fonction de gestionnaire de déchetterie et engager un employé spécialisé

#### **3.1 Ouverture de la déchetterie**

L'annexe au préavis indique les intentions de la Municipalité.

Les heures d'ouverture permettront un accès facilité de l'installation, notamment aux personnes dont l'activité professionnelle est incompatible avec les horaires actuels de la déchetterie.

Une ouverture élargie répartira mieux les usagers dans le temps et diminuera sensiblement les bouchons et les risques d'accidents qu'ils peuvent générer.

Notons que la Municipalité procédera à la mise en place de barrières automatiques gérées par un système de carte à puce, conformément au crédit accepté par le Conseil communal dans la séance du 10 mars 2011 (préavis n°60-2011). Ce système permettra de simplifier le contrôle des entrées à la déchetterie et d'obtenir des statistiques utiles à la maîtrise générale de l'installation.

L'annexe met en évidence que ce nouvel horaire de la déchetterie de Cugy correspond à celui d'autres communes dans une situation similaire.

#### **3.2 Nouvelle fonction « gestionnaire de déchetterie »**

Le cahier des charges de cette fonction comprend notamment les tâches suivantes :

- Ouverture et fermeture du site.
- Contrôle des accès (personnes autorisées).
- Aide aux usagers et contrôle du tri des produits.
- Réponse aux questions sur le tri des déchets.
- Contrôle du respect des directives de tri.
- Entretien du site et son nettoyage après chaque ouverture.
- Contacts avec les transporteurs.
- Gestion de la vidange des bennes.

- Contrôle des bons de commandes et de sorties.
- Formation continue.
- Propositions d'amélioration de la gestion et du tri.

La professionnalisation de la gestion de notre déchetterie doit conduire à un service public plus performant, à des effets positifs sur les coûts de transport et à l'optimisation du rendement des produits valorisables.

L'augmentation des heures d'ouverture, les compétences spécifiques nécessaires à la gestion des déchets et l'augmentation du travail de la voirie et des espaces verts sont autant d'éléments qui ne nous permettent plus de confier cette tâche uniquement à nos employés actuels.

La Municipalité envisage l'engagement d'une personne à 60% d'ETP.

Actuellement, la moyenne annuelle du temps consacré par nos employés aux activités en lien avec l'exploitation de la déchetterie est de 15 heures hebdomadaires.

La disponibilité créée par l'engagement prévu pourra ainsi être consacrée par nos employés à des travaux qui, pour certains d'entre eux, étaient jusqu'alors confiés à des entreprises privées ou qui, faute de temps, ne pouvaient pas être effectués de manière satisfaisante, comme par exemple :

- l'entretien des chemins forestiers (nettoyage des cunettes, entretien des fossés d'évacuation d'eau, débroussaillage, etc.) ;
- l'entretien des voiries (balayage, entretien des abris-bus, tonte des bordures, réparation des fissures de route, etc.) ;
- le service des eaux (changement des compteurs, etc.).

Le personnel actuel de voirie ne sera pas exclu des tâches liées à la déchetterie ; les collaborateurs assureront les remplacements nécessaires et seront présents comme appui en cas de forte fréquentation, notamment le samedi.

#### **4. Financement**

Compte tenu de l'augmentation du temps d'ouverture de la déchetterie et de la création d'un nouveau poste de « Gestionnaire de déchetterie » à 60 % d'un ETP, le coût annuel correspond à un montant d'environ Fr. 60'000.--.

Ce poste sera placé dans les classes 10-12 du statut du personnel de notre Commune.

La masse salariale, pour le poste demandé, se situe entre Fr. 45'065.00 et Fr. 64'230.00

La rétribution de ce collaborateur fait partie intégrante du calcul des coûts de la gestion des déchets.

Dans l'hypothèse où le Conseil accorde l'autorisation de créer la fonction et d'engager la personne, c'est, pour 2013, un montant de l'ordre de Fr. 25'000.- (5 mois) qu'il convient d'ajouter au budget sous la rubrique des salaires et des charges.

Si l'équilibre financier prévu dans le cadre du règlement sur les déchets, introduisant notamment la taxe au sac, devait être rompu, la Municipalité pourrait envisager la suppression des ramassages en porte à porte du papier et des objets encombrants, dont le coût annuel pour le transport est de Fr. 10'900.- pour le papier et Fr. 6'137.- pour les encombrants.

Dans ce cas, des mesures seront prises pour répondre à des situations difficiles (impossibilité de déplacement, personnes à mobilité réduite, etc.) ; la Commune, sur demande, organisera des ramassages spéciaux.

## 5. Conclusions

Par les mesures faisant l'objet de ce préavis, la Municipalité souhaite renforcer le dispositif mis en place depuis plusieurs années en faveur d'une bonne gestion des déchets, tout en répondant aux attentes maintes fois exprimées de la population, en

- améliorant la qualité des services,
- professionnalisant l'accueil et l'aide aux usagers,
- favorisant une gestion plus pointue des déchets,
- garantissant un entretien constant de l'espace déchetterie,
- optimisant le rapport des déchets valorisables,
- diminuant le coût des transports.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 23-2013, du 13 mai 2013,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Cugy VD décide :

- d'accepter la création de la fonction de « gestionnaire de déchetterie » ;
- de permettre à la Municipalité d'engager une personne à 60% à cet effet ;
- d'octroyer un montant de Fr. 25'000,- en complément à la rubrique du salaire et des charges du budget 2013.

Adopté en séance de Municipalité le 13 mai 2013

LA MUNICIPALITE

Annexe : tableau des heures d'ouverture prévues et des heures d'ouverture dans d'autres communes

# Heures d'ouverture de la déchetterie de Praz-Faucon

2013

Nouvel horaire		Ouverture du samedi après-midi dès le 13 avril 2013													
Lieu	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Total	H.hebdo.	% pt
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi			
mars-novembre		17h00/19h00		13h30/15h00		14h00/19h00		17h00/19h00	09h00/11h00		10h00/12h00	13h00/16h00		mars -novembre	
		2		1.5		5		2	2		2	3	17.5	23	54.1 pt
déc. - février		17h00/19h00		13h30/15h00		17h00/19h00		17h00/19h00	09h00/11h30		10h00/11h30	13h30/15h30		déc. Février	
		2		1.5		2		2	2.5		1.5	2	13.5	19	44.7 pt
Entretien et gestion	9h00/ 11h00				9h00/11h00					14H00/15H30					
	2				2					1.5			5.5		

Horaire actuel															
Lieu	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Total	H.hebdomadaire	%
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi			
mars-novembre		18h00/19h00		13h00/14h00		18h00/19h00		13h00/14h00		13h00/14h00	10h00/12h00				
		1		1		1		1		1	2		7	7	16.47 pt
déc. - février				13h00/14h00				13h00/14h00		13h00/14h00	10h00/12h00				
				1				1		1	2		5	5	11.76 pt

Horaires d'ouvertures des autres communes														
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Ouverture hebdomadaire	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi		
MORRENS	10H00/1200					15h00/17h00						10h00/12h00		6h00
FROIDEVILLE	Fermé	Fermé		16h00/17h30		16h00/17h30		16h00/17h30		16h00/18h30	08h00/11h30	13h30/15h00		12h00
BRETIGNY		18h00/19h00				16h00/19h00						10h00/12h00		6h00
ECHALLENS	9h00/11h30	13h30/16h30	9h00/11h30	13h30/16h30	9h00/11h30	13h30/18h00	9h00/11h30	13h30/18h00	9h00/11h30	13h30/18h00	9h00/11h30	13h30/16h00		37h00
LE MONT	Fermé	Fermé	9h00/12h00			15h00/19h00		15h00/19h00	9h00/12h00		8h00/12h00	13h30/17h30		21h00
CHESEaux		13h30/17h00		13h30/17h00		13h30/18h30		13h30/17h00		13h30/17h00	9h00/12h00	13h30/16h00		24h30
ROMANEL	Fermé	Fermé	9h00/12h00					15h00/18h30			10h00/12h00	13h30/16h30		11h30